

## *Recommandations adoptées*

Point 5. *Pour un rassemblement du monde de l'éducation*

Que le conseil fédéral mandate ses représentantes et représentants :

- pour tenter d'obtenir l'adhésion de toutes les organisations concernées, à une démarche de recherche de consensus autour de propositions concrètes à mettre en avant pour l'avenir de l'éducation au Québec;
- pour organiser avec elles un Rassemblement du monde de l'éducation qui puisse lancer publiquement ces propositions et interpeller le gouvernement sur cette base;
- pour intervenir dans l'élaboration de ces propositions à partir des priorités suivantes :
  - § la nécessité de réorienter la réforme en cours au primaire et au secondaire à la suite d'un bilan serré des résultats obtenus, qui implique au premier chef les enseignantes et les enseignants;
  - § l'éradication, au primaire et au secondaire, de la sélection des élèves sur la base des résultats scolaires;
  - § la pertinence de confier un rôle social accru à l'école;
  - § la reconnaissance que l'enseignement postsecondaire constitue un bien public qui doit être accessible et disposer d'un financement adéquat de l'État qui, dans les cégeps, vienne alléger la tâche des enseignantes et des enseignants, et dans les universités, soit investi dans l'enseignement, y compris celui donné par les chargé-es de cours et les autres enseignants à statut précaire;
  - § et, en conséquence, la nécessité de réviser le pacte fiscal actuel pour que l'État puisse répondre aux besoins nouveaux du système éducatif.

Point 6. QUESTIONS DE PRIVILÈGE

§ N° 1 *Les employé-es de bureau et de la rédaction du Journal de Québec mis en lock-out ainsi que les employés de l'imprimerie qui, par solidarité, ont décidé de sortir en grève, qui produisent le MédiaMatin Québec*

Que le conseil fédéral appuie la lutte des employé-es de bureau et de la rédaction du Journal de Québec mis en lock-out et celle des employés de l'imprimerie qui, par solidarité, ont décidé de sortir en grève, leur octroie un don de 1 000 \$, invite ses syndicats à appuyer leur lutte et à verser une contribution financière à ce regroupement syndical.<sup>(1)</sup>

§ N° 2 *Syndicat des tuteurs et des tutrices de la Télé-université – CSN*

Que le conseil fédéral appuie la lutte du Syndicat des tuteurs et des tutrices de la Télé-université - CSN, lui octroie un don de 1 000 \$, et invite ses syndicats à appuyer leur lutte et à verser une contribution financière au syndicat.

§ N° 3 *Syndicat des enseignantes et des enseignants de Villa-Maria – CSN*

Que le conseil fédéral appuie la lutte du Syndicat des enseignantes et des enseignants de Villa-Maria - CSN, lui octroie un don de 1 000 \$, invite ses syndicats à appuyer leur lutte et à verser une contribution financière au syndicat.

§ *Campagne des Paniers de Noël*

Que le conseil fédéral invite ses syndicats à soutenir financièrement la campagne CSN des *Paniers de Noël*.

Point 9. ACCOMMODEMENTS RAISONNABLES

Que le conseil fédéral reçoive le document *Les accommodements raisonnables : vers une charte de la laïcité*;

Que la FNEEQ affirme que l'élaboration et l'adoption d'une Charte de la laïcité au Québec permettraient de clarifier le sens et la portée de la laïcité de l'État, tout en énonçant des valeurs soutenues par la société québécoise et qu'à ce titre, elle devrait servir d'outil de cohésion sociale;

Que le conseil fédéral invite les syndicats, au cours des prochains mois, à mener une réflexion sur les éléments suivants concernant l'éducation, qui pourraient être inclus dans une telle charte de la laïcité :

---

1 Prière de libeller votre chèque à l'ordre de « SCFP-Québec / Fonds employés Journal de Québec » et de le faire parvenir à l'adresse suivante : 565, boulevard Crémazie Est, bureau 7100, Montréal (Québec) H2M 2V9. Merci!

- un exercice entièrement laïque de la fonction enseignante, l'enseignement devant exclure toute forme de prosélytisme;
- un respect complet de la laïcité des lieux;
- le message clair que le refus, pour des motifs acceptables, d'ajustements en matière religieuse ne peut constituer une entrave à la liberté religieuse;
- dans les limites de l'ordre public, du bien-être général et des règles d'une institution (celles qui prévalent pour les usagers et celles pour le personnel enseignant) :
  - § la tolérance face au choix individuel d'exprimer une appartenance religieuse;
  - § la tolérance envers des ajustements concertés concernant des manifestations religieuses exemptes de prosélytisme;

Que le prochain conseil fédéral fasse le point sur cette réflexion à la lumière du rapport de la commission Bouchard-Taylor et de l'avancement du débat dans les syndicats et dans la société québécoise.

#### Point 16. ALLIANCE SYNDICATS ET TIERS-MONDE

Que le conseil fédéral :

- salue la décision du conseil confédéral de la CSN de modifier la mission de l'organisme *Alliance syndicats et tiers-monde* pour permettre que des projets soutenus par cet organisme soient en lien avec l'action syndicale dans les pays en voie de développement;
- exprime son intérêt à voir la FNEEQ, des syndicats affiliés ou des membres des syndicats affiliés être associés à de tels projets, ou à en être initiateurs;
- convienne de faire sienne la campagne CSN de financement au bénéfice d'*Alliance syndicats et tiers-monde* actuellement en cours basée sur l'objectif d'un sou par heure travaillée;
- considère que le succès de cette campagne ne peut reposer seulement sur la contribution des membres, mais exige une implication des syndicats et de la fédération;
- demande à la FNEEQ et au comité action internationale de faire de cette campagne une priorité en action internationale d'ici le prochain congrès de la FNEEQ en 2009;
- demande à tous les syndicats de participer à cette campagne de financement en adoptant, en assemblée générale, d'ici le prochain congrès de la FNEEQ, une résolution qui implique une contribution récurrente du syndicat, une campagne de souscription volontaire et récurrente des membres et éventuellement des activités-bénéfices de financement;

- demande au comité exécutif de la FNEEQ de prévoir des dispositions au regard des dons en action internationale dans les prévisions budgétaires du prochain exercice financier qui permettent une contribution de la fédération à la campagne de financement de l'*Alliance syndicats et tiers-monde*.